

# Mémoire d'Énergir présenté à la Commission des transports et de l'environnement

Dans le cadre de la consultation sur la fixation  
des cibles de réduction de gaz à effet de  
serre du Québec

Novembre 2025

## Table des matières

Table des matières .....	II
Introduction .....	1
Énergir et l'atteinte des cibles .....	3
Portrait des émissions de GES d'Énergir et de ses clients .....	3
Cibles de réduction des GES d'Énergir et adéquation avec les cibles gouvernementales .....	3
La stratégie de décarbonation d'Énergir et les initiatives en cours .....	6
Le maintien des politiques publiques, essentiel à l'atteinte des cibles .....	7
Des opportunités au Québec .....	9
Le Fonds d'électrification et de changement climatique, un outil essentiel .....	11
Réponses aux questions du Document de consultation .....	12
Annexes .....	14
Annexe 1 : À propos d'Énergir .....	14
Annexe 2 : Cap sur 2030 – la Vision d'Énergir .....	16

## Introduction

À titre de principal distributeur gazier du Québec, Énergir a un rôle important à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec. En 2022, la combustion du gaz naturel était responsable de l'émission de 11 Mt éq. CO<sub>2</sub>, ou 14% de toutes les émissions du Québec<sup>1</sup>. Afin de contribuer à la décarbonation et à la résilience du système énergétique québécois, Énergir s'est dotée d'une Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 qui l'entraîne à transformer son modèle d'affaires. Ce faisant, Énergir mise sur la valeur stratégique de son infrastructure gazière pour répondre aux besoins énergétiques du Québec lors de moments critiques, plutôt que sur l'augmentation des volumes de gaz naturel distribués.

Concrètement, cette vision repose sur quatre initiatives : l'efficacité énergétique et la conversion à la biénergie permettent de réduire la consommation de gaz naturel. La troisième et la quatrième permettent de décarboner et d'augmenter l'apport des énergies renouvelables pour les volumes restants. Ainsi, pour les volumes de gaz naturel résiduels qui ne peuvent être éliminés ou convertis, le gaz de source renouvelable (GSR) permet de remplacer le gaz naturel fossile et ainsi réduire les émissions de GES d'origine fossile liées aux usages plus difficilement convertissables à l'électricité.

Le présent mémoire vise à informer les membres de la Commission des différentes initiatives en cours chez Énergir et de leur fournir un portrait factuel des trajectoires possibles en matière de réduction de GES, du moins en ce qui concerne les volets de distribution du gaz naturel au Québec. Énergir estime que le Québec peut toujours atteindre ses cibles actuelles de réduction de GES à l'horizon 2030. Pour ce faire, il faudrait notamment qu'un ensemble de facteurs clés soient réunis pour faire en sorte que la consommation de gaz naturel d'origine fossile puisse diminuer, au profit de solutions énergétiques renouvelables. Ces facteurs clés sont :

- Maintien et rehaussement des politiques publiques essentielles à la décarbonation du gouvernement du Québec;
- Appétit continu et croissant de la clientèle d'Énergir envers l'efficacité énergétique et le recours à des sources d'énergie renouvelables plus sobres en carbone;

Il va sans dire que les politiques publiques qui ont été annoncées devront être déployées dans les meilleurs délais, puisqu'Énergir évalue que celles actuellement en vigueur ne seront pas suffisantes pour nous permettre collectivement d'atteindre les cibles du gouvernement du Québec. Pour l'atteinte des objectifs d'Énergir, les mesures suivantes doivent être maintenues ou accélérées :

---

<sup>1</sup> Chaire de gestion du secteur de l'énergie – HEC Montréal. État de l'énergie au Québec – Édition 2025.

### 1) Réduire les volumes et ajouter de la valeur:

- Maintien des enveloppes pour l'efficacité énergétique afin d'améliorer la consommation énergétique des différents segments de clientèle, tant dans le secteur du bâtiment que des procédés industriels.
- Maintien de l'offre biénergie (entente entre Énergir et Hydro-Québec et programmes de subventions) visant à électrifier la majeure partie du chauffage des bâtiments, sans impact sur la pointe de demande électrique.

### 2) Décarboner les volumes restants

- Maintien du Règlement concernant le gaz de source renouvelable (GSR) qui fixe une cible d'injection de GSR à 10% à l'horizon 2030
- Adoption de l'amendement annoncé en novembre 2024 au *Règlement concernant le GSR* afin de fixer une cible croissante d'achat de GSR par la clientèle du secteur du bâtiment et prévoir un achat 100% GSR pour les nouveaux clients.

### 3) Diversifier les sources d'énergie offertes à notre clientèle

- Maintien des enveloppes pour le développement d'autres solutions énergétiques (comme la géothermie, la valorisation des rejets thermiques et le gaz naturel renouvelable (GNR) produit localement).

En résumé, l'ensemble des mesures soutenues et proposées par Énergir visent à réduire les émissions de GES du système énergétique québécois de façon intelligente. La tentation de tout électrifier mur-à-mur est grande, étant donné notamment l'importance historique, symbolique et économique d'Hydro-Québec. Énergir croit que ce serait une erreur coûteuse d'un point de vue sociétal. On préconise plutôt une conversion pragmatique à l'électricité, en utilisant la valeur ajoutée du réseau gazier pour répondre aux besoins de pointe, tout en contribuant à la résilience du système énergétique québécois. Pour atteindre ses cibles de réduction de GES, le Québec doit miser sur un ensemble de mesures, certes en priorisant l'électrification lorsque souhaitable, mais sans exclure des options qui sont tout aussi renouvelables. Énergir est aussi d'avis que le Québec gagne à avoir deux grands réseaux de distribution qui peuvent prendre le relais en cas de panne. Le réseau de distribution électrique est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques, ce qui est moins le cas du réseau souterrain de distribution de gaz naturel.

Finalement, Énergir aimerait réitérer que la conversion des sources énergétiques fossiles vers des énergies renouvelables a nécessairement un coût, mais qu'en contrepartie, cette transition peut aussi avoir des bénéfices pour la société et l'économie si les choix qui sont faits par le Québec sont optimaux et réfléchis. Il faut une approche équilibrée. De plus, il est important de souligner que lorsque la cible de 37,5% été fixée en 2015, elle prenait en compte le recours au marché du carbone qui nous lie avec Californie. Ainsi, à ce moment-ci, il apparaît plutôt clair que la totalité des réductions de GES ne pourra être réalisée en territoire québécois. Pour compléter les efforts de réductions domestiques, le Québec devra continuer à tirer profit du marché conjoint Québec-Californie pour atteindre la cible fixée au meilleur coût possible.

# Énergir et l'atteinte des cibles

## Portrait des émissions de GES d'Énergir et de ses clients

Du point de vue du cycle de vie du gaz naturel<sup>2</sup>, l'utilisation du gaz naturel par la clientèle est de loin la plus grande source d'émissions de GES, soit environ 82 % des émissions. L'étape de la distribution, qui correspond aux activités d'Énergir, est responsable de moins de 1 % des émissions. S'ajoutent à cela la production, responsable de 14 % des émissions ainsi que le transport et l'entreposage qui comptent pour 3 % des émissions. Énergir estime à 11,59 Mt éq. CO<sub>2</sub> les émissions attribuables à l'utilisation du gaz naturel chez l'ensemble de sa clientèle pour son exercice financier se terminant le 30 septembre 2025.

En ce qui a trait à ses émissions opérationnelles, pour l'année civile 2024, les émissions de GES directes et indirectes liées à l'énergie d'Énergir (portées 1 et 2), ont totalisé 51 490 t éq. CO<sub>2</sub>, ce qui représente une réduction de 36,1 % des émissions d'origine fossile par rapport au niveau de 1990<sup>3</sup>. Énergir est donc bien positionnée pour atteindre sa propre cible de réduction de ses émissions opérationnelles qui est, à l'instar de la cible du Québec, fixée à 37,5% sous les niveaux de 1990 d'ici 2030. Ces réductions importantes ont été rendues possibles grâce à une forte volonté organisationnelle, mais aussi à une approche structurée d'identification, de planification et de mise en œuvre des projets de réduction chapeauté par un comité stratégique des GES à l'interne. Parmi les mesures mises en place, mentionnons un programme visant la réduction des bris de conduites souterraines par les tiers; la modernisation et l'électrification d'équipements comme des compresseurs ainsi que l'électrification progressive de la flotte de véhicules. Aussi, pour les postes de livraison ayant fait l'objet de mesures d'optimisation ainsi que pour l'ensemble de ses bâtiments, Énergir achète du GSR.

## Cibles de réduction des GES d'Énergir et adéquation avec les cibles gouvernementales

Le Gouvernement du Québec vise une **réduction de 37,5% de ses émissions de GES à l'horizon 2030** par rapport au niveau de 1990. Énergir a un rôle à jouer dans l'atteinte de cette cible, puisque la combustion du gaz naturel distribué à travers son réseau de 11 400 km de conduites est responsable de quelque 14 % des émissions de GES du Québec<sup>4</sup>. Le gaz naturel au Québec est utilisé par deux grands segments de clientèle : le bâtiment pour le chauffage de l'eau et de l'air, et les industries où les usages sont plus variés (procédés de haute et basse température ou intrant de procédé). Ces deux grandes catégories de clients ont des défis différents. Dans le secteur du bâtiment, la conversion vers l'électricité est envisageable dans

---

<sup>2</sup> Dans une étude effectuée en 2020 à la demande d'Énergir, le Centre international de référence sur l'analyse du cycle de vie et la transition durable (CIRAIG) a permis d'établir une vue d'ensemble des émissions et autres impacts environnementaux du cycle de vie du gaz naturel d'origine fossile et du GNR. La fiche synthèse de cette étude est disponible à l'adresse suivante [https://energir.com/files/energir\\_common/Fiche-synthese\\_ACV\\_Energir\\_Versionsiteweb.pdf](https://energir.com/files/energir_common/Fiche-synthese_ACV_Energir_Versionsiteweb.pdf) et l'étude complète peut être consultée à partir de la section Développement durable du site internet d'Énergir.

<sup>3</sup> Ces émissions sont présentées sur la base d'une année civile en cohérence avec les exigences du RDOCECA.

<sup>4</sup> Chaire de gestion du secteur de l'énergie – HEC Montréal. Op. cit.

la plupart des cas, mais n'est pas optimale d'un point de vue sociétal pour les besoins en pointe ou les grands bâtiments. Lorsque l'électrification est possible, Énergir travaille en partenariat avec Hydro-Québec pour électrifier intelligemment sa clientèle, en minimisant les coûts sociétaux importants qu'engendrerait une électrification complète. Pour le secteur industriel, le gaz naturel est utilisé à différentes fins et la conversion vers les énergies renouvelables doit être évaluée en fonction des besoins de chaque client ou de chaque procédé.

### **Secteur du bâtiment**

Dans le Plan pour une économie verte 2030, le Gouvernement du Québec s'est fixé un objectif de réduction des émissions de GES du secteur du bâtiment de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990<sup>5</sup>. Énergir estime qu'elle est toujours atteignable, dans la mesure où le Gouvernement adopte rapidement le règlement imposant à la clientèle du secteur du bâtiment une proportion croissante de GSR, tel qu'annoncé en novembre 2024<sup>6</sup>.

Énergir s'est dotée d'une cible globale pour le secteur du bâtiment visant la réduction de 30% des émissions de GES attribuables à l'utilisation du gaz naturel qu'elle distribue dans le secteur du bâtiment d'ici la fin de l'exercice 2031 par rapport à l'exercice 2020.

Énergir s'est aussi dotée de ses propres cibles en matière d'efficacité énergétique et de biénergie. Par l'accélération des projets chez ses clients, Énergir déploie des mesures pour réduire de 1 000 000 tonnes supplémentaires par rapport à 2021 les émissions de ses clients grâce aux projets d'efficacité énergétique d'ici 2030. Énergir a été le premier distributeur québécois à se doter de programmes en efficacité énergétique en 2001, ce qui a contribué à concrétiser plus de 151 000 projets permettant d'éviter l'émission de près de 1,7 Mt de GES. Concernant la biénergie, la cible d'Énergir est de réduire les émissions de 300 000 tonnes d'ici la fin de l'exercice 2030-2031.

D'autres solutions sont aussi en voie d'être déployées par Énergir pour offrir des alternatives renouvelables à moindre impact sur le réseau électrique dans le secteur du bâtiment : la géothermie et les réseaux thermiques urbains. Ces solutions énergétiques permettront d'atténuer la demande électrique, tout en réduisant les émissions de GES du parc immobilier actuel et futur.

### **Secteur industriel**

Tel que mentionné plus haut, les procédés industriels doivent être analysés au cas par cas. À l'aide de différentes sources d'information (données des clients industriels, revue de littérature, prévisions et veille technologique), Énergir a été en mesure de produire une esquisse de l'évolution des usages du gaz naturel des différents clients industriels, selon les grandes catégories de production. Si une partie importante des volumes de gaz naturel peut être éliminée par des mesures d'efficacité énergétique ou convertie à

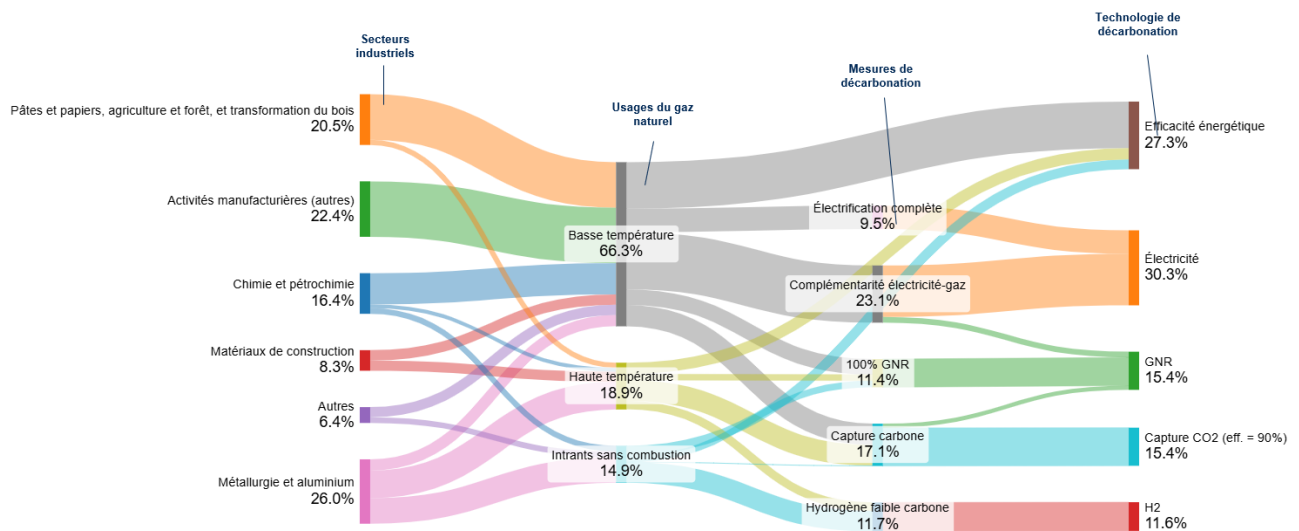
---

<sup>5</sup> MELCCFP. [Principaux objectifs chiffrés du PEV 2030 | Gouvernement du Québec](#).

<sup>6</sup> Cabinet du MELCCFP. [Encadrement du gaz naturel dans le secteur des bâtiments - Un plan pour atteindre 100 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2040](#).

l'électricité, l'énergie sous forme gazeuse demeurera pertinente à long terme. À l'horizon 2050, selon l'état actuel des connaissances, l'énergie gazeuse utilisée dans le secteur industriel pourrait consister en un mix de GSR, d'hydrogène ou de gaz naturel fossile combiné à des actions de captage et séquestration du carbone.

**Figure 1 - Perspective de décarbonation des volumes de gaz naturel distribués dans le secteur industriel en 2050<sup>7</sup>, en fonction des usages des différents secteurs desservis (en % des émissions de GES d'origine fossile par année)**



Tiré de Énergir, Rapport sur la résilience climatique 2024, p. 53

### Autres cibles

Le Gouvernement s'est doté d'une cible visant l'augmentation de 50% de bioénergie, ce qui comprend plusieurs formes d'énergies renouvelables produites à partir de biomasse, y compris le GNR. On compte présentement 11 projets de production de GNR en injection au Québec, dont 9 qui vendent leur GNR à Énergir, auxquels s'ajouteront bientôt 4 projets qui sont actuellement en construction. Ces projets permettent à Énergir non seulement de rehausser la quantité de molécules plus sobres en carbone qu'elle peut proposer à sa clientèle, mais permet aussi de réduire les émissions dans les secteurs agricoles et de la gestion des matières résiduelles d'où proviennent les gisements intrants à la production de GNR. Le développement du GNR au Québec permet de garder ces bénéfices ici. Énergir est confiante que les volumes produits localement et injectés dans son réseau augmenteront de façon marquée au cours des prochaines années.

<sup>7</sup> Inclut les activités d'Énergir pour desservir le secteur du transport de marchandises.

## La stratégie de décarbonation d'Énergir et les initiatives en cours

D'ici 2050, selon ses propres projections, Énergir anticipe qu'elle pourrait distribuer environ 50 % moins d'énergie gazeuse en se fondant sur les scénarios climatiques limitant le réchauffement<sup>8</sup>. Ce faisant, Énergir se concentrerait sur les secteurs où cette énergie et ses infrastructures apportent une réelle valeur ajoutée à l'écosystème énergétique québécois. La Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 d'Énergir repose sur quatre initiatives, dont les deux premières visent expressément la réduction des volumes :

- L'accroissement des efforts en efficacité énergétique;
- La conversion des utilisateurs de gaz naturel vers une solution complémentaire combinant électricité et gaz naturel (notamment l'offre biénergie);
- L'accélération de l'injection du GNR;
- Le développement, par le biais de sociétés affiliées, de vecteurs de croissance à faible empreinte carbone.

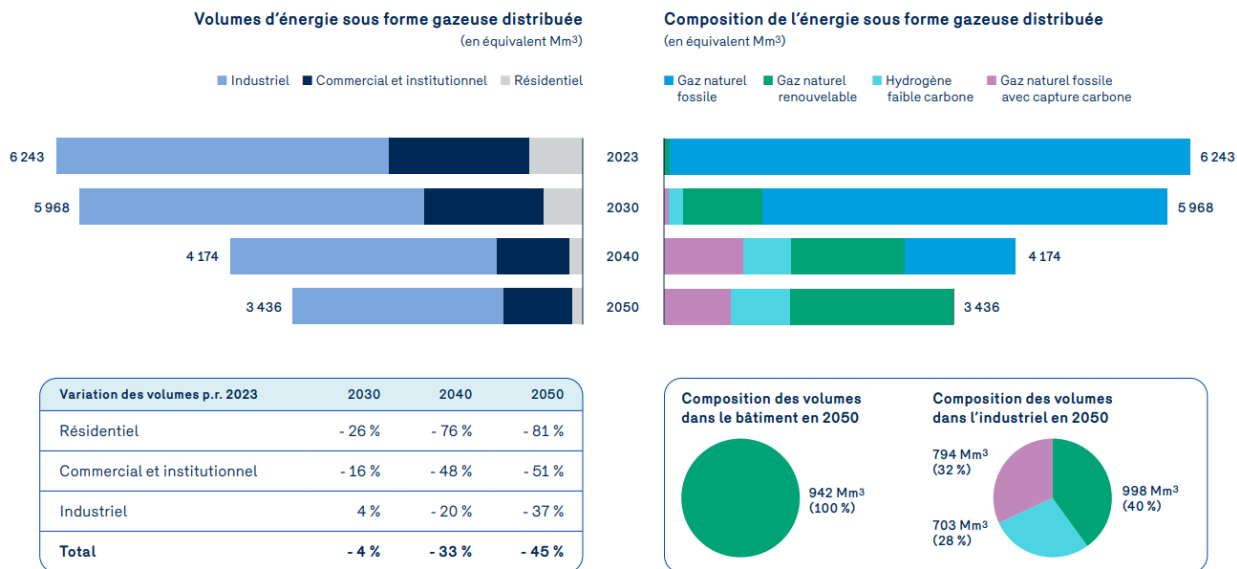
À l'horizon du 30 septembre 2031, un niveau de certitude assez élevé existe quant aux solutions technologiques et quant aux cadres réglementaires devant être mis en place et quant aux autres facteurs pouvant impacter positivement ou négativement l'atteinte de la cible d'Énergir dans le secteur du bâtiment. Les amendements aux règlements structurants attendus pour le GSR sont notamment essentiels.

La décarbonation de l'utilisation de l'énergie qu'Énergir distribue d'ici 2050 quant à elle présente un très grand niveau d'incertitude et nécessitera non seulement qu'un ensemble de facteurs exogènes convergent pour y arriver, mais aussi que des efforts supplémentaires soient déployés. Le gouvernement du Québec doit présenter en 2026 son Plan de gestion intégré des ressources énergétiques (PGIRE) qui devrait permettre d'identifier les trajectoires permettant au Québec d'atteindre sa cible de carboneutralité en 2050. Énergir compte collaborer pleinement avec le gouvernement pour articuler les actions nous permettant d'y arriver.

---

<sup>8</sup> Notamment le scénario Statu quo pour le Québec (selon le [rapport de Dunsky en 2021](#)), le scénario Actions différées (publié par la [Banque du Canada en 2022](#)) ou le scénario Zéro émission nette de l'Agence internationale de l'énergie (mis à jour sur une base annuelle voir [World Energy Outlook 2024 – Analysis - IEA](#)).

**Figure 2 – Une vision de l'énergie distribuée faible en carbone**



Tiré de Énergir, [Rapport sur la résilience climatique 2024](#)

## Le maintien des politiques publiques, essentiel à l'atteinte des cibles

Tel que mentionné, Énergir s'est dotée d'un plan ambitieux et réalisable pour atteindre ses cibles de réduction, en toute cohérence avec les cibles réglementaires. Ces trajectoires reposent toutefois sur certaines hypothèses importantes, notamment le maintien des politiques publiques en place, et l'adoption rapide des politiques publiques déjà annoncées mais qui ne sont pas encore en vigueur. Énergir est résolue à poursuivre ses investissements et ses efforts en matière de décarbonation, mais a besoin que les cadres réglementaires et financiers puissent être paramétrés de manière à poursuivre la décarbonation des secteurs qu'elle dessert. Sans une volonté politique forte et la poursuite de ces politiques publiques, Énergir croit qu'il ne sera pas possible d'atteindre ses propres cibles de décarbonation et plus globalement, celles du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, soulignons qu'il faudra assurer une grande cohérence entre les politiques publiques dans les prochaines années. Le Gouvernement planche sur un PGIRE suivant l'entrée en vigueur de la Loi 24. Ce document doit devenir la référence sur laquelle s'appuieront les choix du Québec pour atteindre ses cibles. Le PGIRE devra reconnaître la valeur des différentes sources énergétiques pour assurer la décarbonation au meilleur coût possible et assurer la résilience du système. Une fois cette trajectoire établie, les mesures de décarbonation pourront s'appuyer sur les énergies réellement disponibles et être priorisées en fonction de ces données.

## **1) Réduire les volumes et ajouter de la valeur (efficacité énergétique et biénergie)**

### ***Maintien des enveloppes pour l'efficacité énergétique***

Le PMO 2025-2030 du PÉV prévoyait des sommes de 545 M\$ sur 5 ans pour la décarbonation du secteur du bâtiment et de 1,7 G\$ sur 5 ans pour augmenter la productivité énergétique et accélérer la transition du secteur industriel. Les enveloppes pour l'efficacité énergétique sont absolument essentielles pour réduire la consommation d'énergies fossiles. Les sommes peuvent probablement être optimisées, mais elles doivent être maintenues. Les investissements consentis renforcent la compétitivité des entreprises dans un contexte économique particulièrement incertain. Ils favorisent également la création d'emplois dans des filières d'avenir, faisant de la transition un levier de croissance.

### ***Maintien de l'offre biénergie***

L'offre biénergie d'Hydro-Québec et Énergir permet d'atténuer les impacts sur la pointe énergétique en maintenant des systèmes de chauffage au gaz naturel en période de grands froids, mais en électrifiant le chauffage la plupart du temps. La conversion de la clientèle d'Énergir à la biénergie permet de réduire jusqu'à 70% les volumes de gaz naturel consommés des clients qui y adhèrent, réduisant d'autant les émissions de GES, à un coût la tonne hautement compétitif et surtout, au meilleur coût sociétal.

## **2) Décarboner les volumes restants**

### ***Maintien du Règlement concernant le GSR***

Ce règlement, pilier de la stratégie climatique québécoise, fixe une cible d'injection de 10 % de GSR dans le réseau gazier d'ici 2030. La substitution de 10% des volumes de gaz naturel fossile par du GSR engendre des réductions annuelles de 1 Mt<sup>9</sup>. La fixation de cette cible a également été le moteur de la filière de production de GSR au Québec qui prend maintenant son envol. L'obligation découlant du règlement est essentielle à l'atteinte des cibles climatiques, tant d'Énergir que celles du gouvernement. La production locale de GSR, encouragée par cette cible réglementaire, est un levier stratégique pour améliorer la résilience énergétique (réduction de la dépendance aux importations) et la sécurité d'approvisionnement (diversification des sources utiles notamment en période de crise géopolitique).

### ***Adoption du règlement sur le chauffage des bâtiments***

La ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, conjointement avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ont annoncé, en novembre 2024, leur intention de renforcer l'encadrement du chauffage au gaz naturel. L'annonce prévoyait l'interdiction d'installer un appareil de chauffage au gaz naturel dans les nouveaux petits bâtiments résidentiels, de même qu'un pourcentage croissant de GSR devant être acheté par la clientèle du secteur du bâtiment, jusqu'à l'atteinte de 100%, à l'horizon 2040. Ces règlements se font toujours attendre, bien

---

<sup>9</sup> Gouvernement du Québec. Mémoire au Conseil des ministres – Projet de règlement modifiant le Règlement concernant la quantité de GSR devant être livrée par un distributeur. 2022.

qu'ils soient essentiels pour la décarbonation du chauffage. Énergir souhaite réitérer l'importance de l'adoption de ces règlements dans les meilleurs délais.

### **3) Diversifier les sources d'énergie offertes à notre clientèle**

#### ***Maintien des enveloppes pour les filières énergétiques émergentes***

Plusieurs nouvelles sources d'énergie sont en développement et peuvent contribuer à l'atteinte des cibles de réduction de GES, en plus de contribuer à la résilience du système énergétique. La production locale de GNR, par exemple, est une mesure efficace pour maximiser les retombées régionales de la transition énergétique, en plus de décarboner non seulement le gaz naturel, mais la gestion des matières résiduelles et le secteur agricole. Dans la même veine, les enveloppes pour la valorisation des rejets thermiques sont essentielles pour assurer le déploiement de réseaux thermiques urbains innovants ou de faire émerger des projets industriels hautement efficaces.

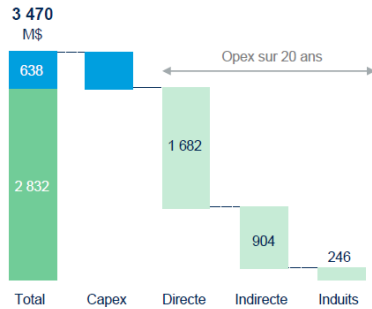
#### **Des opportunités au Québec**

Une transition énergétique ordonnée peut être un moteur de développement pour l'ensemble des régions du Québec. Les politiques publiques énumérées plus haut permettent de générer des investissements importants ayant des retombées sur plusieurs secteurs de l'économie. À titre d'exemple, la production de GNR à partir de biomasse agricole permet de remplacer du gaz naturel importé par du gaz naturel produit localement, maximisant ainsi les retombées économiques locales et régionales et stimulant des secteurs clés comme la gestion et valorisation des déchets organiques, l'agroalimentaire et les technologies propres.

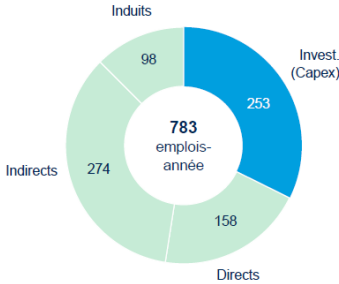
Selon une étude d'Aviséo, les 9 projets présentement en injection, les 4 projets en construction et les 12 projets déjà subventionnés permettront, une fois en opération, de générer des retombées de 3,4 G\$ sur 20 ans et des revenus fiscaux de 477 M\$ et de créer 783 emplois-années. En maintenant les enveloppes de subventions à long terme, on s'assure d'augmenter ces retombées en permettant à plus de projets de voir le jour, en plus de réduire notre dépendance aux importations énergétiques.

**Avec les projets déjà financés\*, on peut s'attendre à des retombées économiques de 3 470 M\$ sur 20 ans soutenant 783 emplois annuels et générant des revenus fiscaux de 477 M\$**

**Valeur ajoutée créée sur 20 ans**  
Millions \$, sur 20 ans



**Emplois soutenus annuels moyens**  
Emplois ETC, moyenne annuelle 20 ans



**Revenus fiscaux sur 20 ans**  
Millions \$, sur 20 ans

Revenus	QC	Canada	Total
Particuliers	98	49	146
FSS	24	-	24
Parafiscalité	162	19	181
Taxes	101	24	126
<b>Total</b>	<b>385</b>	<b>92</b>	<b>477</b>

**A noter :** les revenus fiscaux doivent être considérés comme minimum puisqu'ils ne prennent pas en compte l'impôt sur le revenu des sociétés, une composante exclue du modèle de l'ISQ.

**Légende**

- Phase d'investissement (Capex)
- Phase de fonctionnement (Opex) sur 20 ans



\* Les projets déjà financés se composent des 9 projets en opération (cela n'inclut pas les 2 LET qui vendent hors QC), des 4 projets en construction, ainsi que des 12 projets déjà subventionnés (PSPGNR, PTMOBC, Décret Mars 2020). A noter également que les retombées économiques relatives aux investissements en Capex (phase de construction) des projets en opération ne sont pas comptabilisées dans les chiffres ci-dessus.

11

Source: Étude Aviséo, Retombées de la production de GNR, à paraître.

Par ailleurs, les différents programmes de décarbonation et d'efficacité énergétique génèrent de nombreux emplois dans la rénovation, l'ingénierie et la gestion de projets. Ces emplois sont variés et vont de l'installation de thermopompes résidentielles, en passant par la conception de procédés de pointe chez de grands clients industriels. Ces sommes proviennent du FECC. Elles sont payées par différentes catégories de clientèles, notamment par les consommateurs de gaz naturel. Il s'agit d'une mesure d'écofiscalité efficace qui a fait ses preuves : on taxe la pollution carbone et on déploie des aides financières pour les réduire. Il faut maintenir le cap.

Les politiques publiques contribuant à l'atteinte des cibles sont également un moteur d'amélioration de la productivité énergétique des entreprises du Québec. En effet, les incitatifs et programmes permettent notamment aux clients d'Énergir et aux entreprises, de consommer moins et mieux pour produire plus, réduisant leurs coûts et augmentant leur compétitivité. Ils encouragent l'optimisation des procédés industriels, l'automatisation et l'innovation, tout en renforçant la résilience face aux aléas climatiques et énergétiques. La productivité énergétique des entreprises est un levier majeur pour leur compétitivité et la croissance et doit être intégrée dans les réflexions entourant le déploiement de politiques publiques. Le Québec peut miser sur ces atouts pour diversifier ses partenariats commerciaux avec des juridictions comme l'Europe qui misent sur des mécanismes d'ajustement carbone à la frontière.

Ainsi, il est essentiel de garder en tête que maintenir des cibles climatiques ambitieuses est une nécessité, et conserver des politiques publiques cohérentes signifie investir dans des filières d'avenir, locales, créer des emplois qualifiés et améliorer la productivité énergétique des entreprises québécoises. Il s'agit aussi

de renforcer la résilience énergétique et économique du Québec dans un contexte mondial et continental instable.

## **Le Fonds d'électrification et de changement climatique, un outil essentiel**

Le FECC est un outil de premier plan pour l'atteinte des cibles de réduction des GES, permettant la transformation des ambitions climatiques en actions concrètes. Il assure la mise en œuvre des programmes soutenant la décarbonation des secteurs les plus émissifs, l'efficacité énergétique et l'innovation technologique au service de la décarbonation et de l'atténuation des changements climatiques. Les clients d'Énergir contribuent depuis 2015 au Fonds vert, puis au FECC. Pour la seule année 2024, la clientèle d'Énergir a versé 455,6 M\$ en contributions au marché du carbone conjoint Québec-Californie, le distributeur a quant à lui versé 15,8 M\$ en quote-part, pour un total de 471,4 M\$. Ce montant représente 28% des sommes totales versées au FECC en 2024.

Ce fonds est essentiel pour l'atteinte des cibles de réduction de GES puisqu'il finance des mesures structurantes, permet d'accéder à des incitatifs financiers pour se tourner vers des solutions plus sobres en carbone et allège le fardeau économique pour les entreprises et acteurs privés.

Le FECC et ses surplus ont été créés à partir des contributions des consommateurs d'énergie, notamment de gaz naturel. Depuis 2015, près du tiers des revenus du Fonds vert, puis du FECC, provient des clients d'Énergir. Bien que certains programmes soient destinés à la réduction de leur consommation, bon nombre de programmes de subventions ne visaient pas la réduction de consommation de gaz naturel et il est réaliste de penser que les retours aux clients d'Énergir ont été inférieurs à leur contribution.

Pour la suite des choses, il nous apparaît essentiel que :

- Le FECC soit maintenu dans une version optimisée et plus agile sur le plan administratif
- Les clients d'Énergir puissent avoir accès dans une proportion plus équitable en regard des sommes qu'ils versent

## Réponses aux questions du Document de consultation

### **Quel rôle la réduction des émissions au Québec, les retraits de GES en territoire québécois et l'achat de réduction d'émissions ou de retraits de GES hors Québec et hors SPEDE devrait-il jouer dans l'atteinte de la carboneutralité?**

Les politiques publiques québécoises doivent viser en priorité les réductions locales d'émissions de GES, par la substitution, lorsque possible, des énergies fossiles par des énergies renouvelables et en encourageant la réalisation de projets d'efficacité énergétique par les entreprises, les institutions et les citoyens. Dans la mesure du possible, il faut rapatrier la production énergétique en territoire québécois afin de profiter pleinement des investissements dans les énergies renouvelables visant à substituer les sources d'énergie fossile. Il faut miser sur différentes sources d'énergie, en priorisant l'électrification lorsque souhaitable.

Les enjeux climatiques ne sont cependant pas exclusifs au Québec, toute mesure de réduction d'émission de GES doit être encouragée. En ayant des marchés du carbone liés, le Québec et la Californie peuvent tirer profit mutuellement des réductions de GES réalisées sur leur territoire respectif, mais également de celles réalisées sur le territoire de l'autre partenaire. C'est ce que permet la liaison des marchés : générer des projets de réductions de GES au meilleur coût possible pour la société. Il importe cependant que ces échanges soient bien comptabilisés, transparents, que les réductions de GES réalisées localement soient bien distinguées des réductions de GES réalisées sur le territoire partenaire afin de maintenir une intégrité des bilans GES des partenaires et éviter tout risque de double comptabilisation des mêmes réductions. Ainsi un participant au Québec peut assurer sa conformité à la réglementation du SPEDE en profitant des meilleures opportunités et en préservant sa position concurrentielle commerciale.

Énergir est une fervente défenderesse du SPEDE puisqu'il permet d'atteindre des objectifs environnementaux en offrant plus de flexibilité qu'une taxe carbone classique tout en réinvestissant les revenus dans des mesures favorisant notamment la décarbonation des entreprises. La décarbonation de l'économie est complexe et il faut mettre en place un maximum d'outils pour y parvenir, y compris la possibilité de réaliser des réductions hors-Québec. Tel que mentionné, lorsque possible, le Québec doit tirer son épingle du jeu dans la transition, mais il ne sera pas possible de réduire complètement les émissions sans les outils transactionnels en place.

**Le gouvernement devrait-il modifier l'actuelle cible de réduction des émissions de GES du Québec (réduction visée, échéance) sachant que la Loi sur la qualité de l'environnement ne permet pas de viser une réduction inférieure à 37,5% sous le niveau de 1990? Pour quelles raisons?**

Nous estimons raisonnable de maintenir les cibles à leur niveau actuel. Il faut toutefois redoubler d'ardeur pour atteindre un niveau optimum de réduction domestiques dans l'atteinte de la cible de 37,5%. En effet, le PMO 2025-2030 n'a pas encore permis d'identifier l'ensemble des mesures pour atteindre cette cible et on observe depuis le début 2025 beaucoup d'incertitude relative à la gouvernance climatique du Québec. La carboneutralité à l'horizon 2050 apparaît toujours possible et souhaitable. Pour ce faire, le Québec doit maintenir les outils en place et adopter les mesures annoncées ou s'inspirer des modifications proposées en Californie, notamment sur l'usage des crédits compensatoires afin de permettre qu'ils puissent demeurer un outil de conformité à meilleur coût après 2030 tout en intégrant ces réductions de GES aux plafonds annuels. La carboneutralité à l'horizon 2050 gagnerait à être mieux définie et à être complétées par des cibles intermédiaires (à l'horizon 2035 ou 2040), mais surtout, à s'appuyer sur des mesures concrètes, réalistes, prévisibles et stables dans le temps.



## Annexes

### Annexe 1 : À propos d'Énergir

Comptant plus de 11 milliards de dollars d'actifs, Énergir est une entreprise diversifiée du secteur énergétique dont la mission est de répondre de manière de plus en plus durable aux besoins énergétiques de ses quelque 540 000 clients et des communautés qu'elle dessert. Détenue à 100 % par des intérêts québécois (80,9% par la Caisse et 19,1% par le Fonds de solidarité FTQ) Énergir est la principale entreprise de distribution de gaz naturel au Québec, et y produit également, par le biais de coentreprises, de l'électricité à partir d'énergie éolienne. Par le biais de filiales et autres placements, l'entreprise est présente aux États-Unis où elle produit de l'électricité de sources hydraulique, éolienne et solaire, en plus d'être le principal distributeur d'électricité et le seul distributeur de gaz naturel de l'État du Vermont. Énergir valorise l'efficacité énergétique, investit et poursuit son implication dans des projets énergétiques tels que le GSR et le gaz naturel liquéfié et comprimé. Par le biais de ses filiales, elle offre également une variété de services énergétiques.

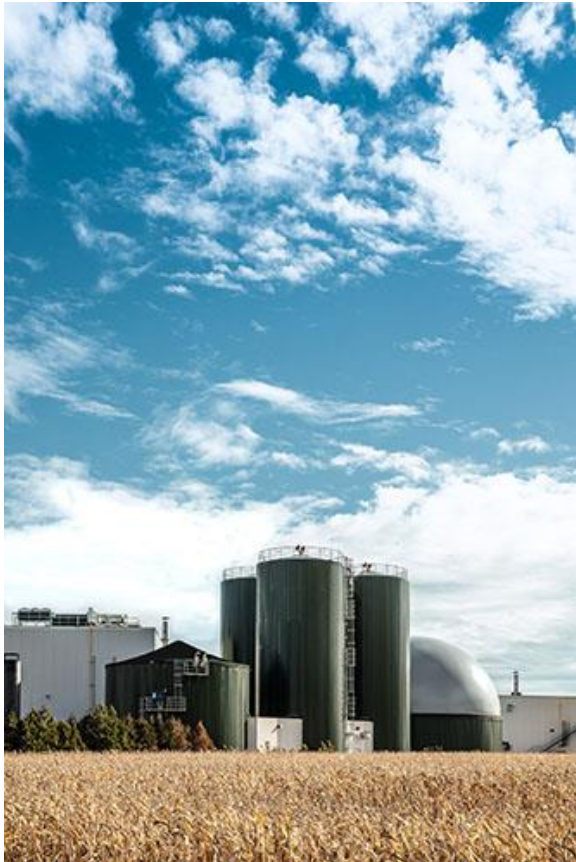
Au Québec, la mission principale d'Énergir est la distribution de gaz naturel. En tant que service public, elle dessert plus de 210 000 clients situés dans plus de 340 municipalités grâce à un réseau de 11 500 km qu'elle détient et entretient. Énergir détient des capacités d'entreposage lui permettant de répondre aux fluctuations de consommation de sa clientèle et dessert en gaz naturel les marchés résidentiel, commercial et industriel.

Énergir a pris les devants pour répondre aux besoins de sa clientèle, des régions et des municipalités, des organismes communautaires et des collectivités qu'elle dessert. C'est pourquoi les actions à considérer pour la modernisation du cadre légal et réglementaire régissant le secteur de l'énergie du Québec l'interpelle directement dans ses activités. L'entreprise valorise l'efficacité énergétique et s'engage aussi activement dans des projets énergétiques porteurs de croissance, liés au GSR, au gaz naturel liquéfié, à l'utilisation du gaz naturel comme carburant et à la production d'énergie éolienne.

Énergir pose des gestes concrets qui reflètent sa volonté de jouer un rôle actif et structurant dans la transition énergétique. Son modèle d'affaires a évolué de manière à réduire de plus en plus l'empreinte carbone du gaz naturel qu'elle distribue et à se concentrer sur des activités à haute valeur ajoutée pour le système énergétique québécois.

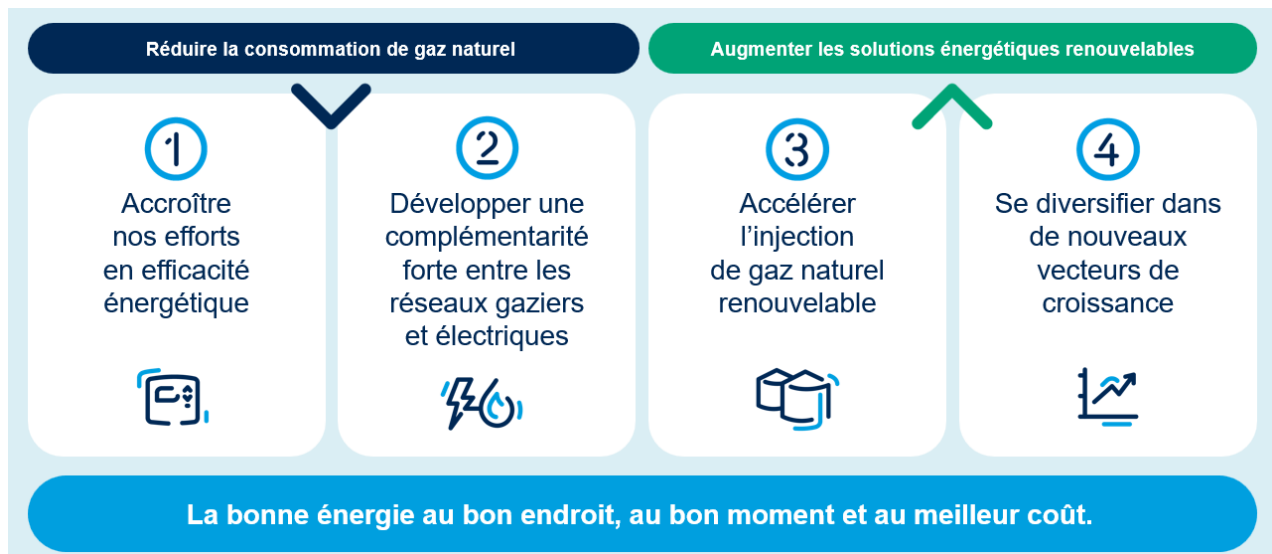
Depuis 2001, elle a réalisé auprès de sa clientèle plus de **151 000 projets d'efficacité énergétique** et qui ont permis d'éviter l'émission de 1,7 million de tonnes de GES. Énergir travaille activement au développement de la **filière du GSR**, une énergie renouvelable, carboneutre, concurrentielle et produite localement, qui peut aider le Québec à atteindre ses objectifs de réduction d'émission de GES.

En parallèle, par le **gaz naturel qu'elle distribue**, Énergir continue d'offrir des solutions de recharge moins émissives que les produits pétroliers et le charbon, particulièrement dans les secteurs industriels et du transport lourd.



## Annexe 2 : Cap sur 2030 – la Vision d'Énergir

En 2020, Énergir s'est dotée d'une vision 2030-2050 qui définit clairement son rôle dans les efforts globaux de réduction des émissions de GES dans un contexte de transition qui se veut juste et prospère. Cette Vision a pour ambition de lui permettre d'atteindre la carboneutralité de l'énergie distribuée à sa clientèle d'ici 2050 et s'articule autour d'objectifs pragmatiques et réalistes de décarbonation du réseau de distribution de gaz naturel.



Énergir estime que la réalisation de la Vision 2030-2050 lui permettra de jouer un rôle clé et même prospérer dans la transition énergétique en misant sur la création de valeur plutôt que sur le volume de gaz naturel distribué.